

Une joueuse compulsive se retourne contre le casino

Ruinée, atteinte dans sa santé, elle porte plainte contre la maison de jeu de Meyrin

Fedele Mendicino

Criblée de dettes, souffrant de graves problèmes aux yeux, F., une joueuse compulsive, défie en justice le Casino du lac.

Selon nos informations, cette quinquagénaire, défendue par Me Doris Leuenberger, a porté plainte contre l'établissement meyrinois: «Les employés du casino ont une obligation légale d'empêcher les personnes comme moi, frappée d'exclusion, d'accéder aux machines», résume-t-elle dans sa dénonciation adressée le 9 mai au Ministère public.

D'après elle, la maison de jeu l'a laissé sombrer dans une profonde addiction. «Nous estimons avoir accompli notre devoir de diligence, réplique le directeur de l'établissement, Fabrizio Barozzi. Pour le reste, nous laissons la justice faire son travail.»

Faits contestés

Dans sa plainte, F. dit avoir longtemps joué à Meyrin au poker par plaisir, «un passe-temps occasionnel». Un petit matin de 2004, un «heureux» hasard change la donne: l'aube pointe à peine quand elle tente sa chance aux machines à sous et gagne du premier coup, dit-elle, au Mystery Jackpot: 46 000 euros tombent dans sa poche. Pas longtemps. Elle rejoue. «Je suis devenue comme hypnotisée, perdant tous mes repères.»

Obsédée par l'idée de récupérer son argent, elle devient dépendante. F. néglige sa vie de famille, court assouvir son vice à chaque



La vie de la plaignante a basculé lorsqu'elle s'est mise à jouer aux machines à sous. ELLENA ALDO

rentrée d'argent. Elle ne dort presque plus et a le nez collé aux machines. Sa santé vacille. En 2007, elle subit une intervention d'urgence aux yeux pour ne pas perdre la vue. A la fin de cette année-là, elle dit avoir demandé son exclusion volontaire «dans un sursaut de lucidité».

L'été suivant, elle craque et retourne au casino. Deux employés l'auraient empêchée de pénétrer. En manque, la plaignante insiste en soumettant un autre document d'identité, à savoir son passeport malais: «Mis à part le nom de fa-

mille, les autres coordonnées, comme mon domicile, sont identiques (ndlr: à l'autre document présenté par le passé)», précise F. dans sa dénonciation. On l'aurait alors, d'après elle, laissé jouer durant deux ans en toute connaissance de cause. Ce qui est contesté par l'établissement.

Dans sa plainte, elle explique avoir eu un malaise à l'été 2010 au casino. Estimant ne pas avoir été prise en charge par le personnel, elle aurait fait un scandale en hurlant dans la salle qu'elle était sous le coup d'une interdiction. Elle

précise avoir alors requis une seconde exclusion. Elle prie aujourd'hui la justice d'entendre des témoins et de visionner les images de vidéosurveillance remontant à ce dernier événement.

«Contourner les contrôles»

Selon nos renseignements, le casino aurait réagi après avoir réalisé la confusion créée par F. avec ses documents d'identité. En juin 2010, il signale à la Commission fédérale des maisons de jeu que F. a utilisé une autre identité pour contourner les contrôles. Selon le

casino, il était impossible pour le personnel de savoir que la cliente exclue en 2007 correspondait à celle interdite en 2010.

Par ailleurs, à deux reprises, F. a demandé une levée de son interdiction. Requête refusée par la maison de jeu, qui n'aurait jamais reçu les documents demandés à F. pour réexaminer sa situation.

Après avoir emprunté des fortunes à sa famille, ses amis et son ex-mari, la plaignante se considère comme une victime. De sa maladie et du casino. Vraiment? La justice tranchera.

«C'est une drogue»

● En Suisse, on estime que 1% de la population est touchée directement par des problèmes de jeu pathologiques. «Tous nos employés suivent une formation pour prévenir les risques liés à la dépendance, explique le directeur du casino mis en cause par F. Si nous avons un doute sur un client, nous l'interdisons de jeu.»

Un casino peut en effet exclure en tout temps un joueur compulsif. Le personnel d'accueil, chargé du contrôle d'identité, détecte si la personne est sous le coup d'une exclusion. Mais les croupiers peuvent aussi intervenir s'ils s'aperçoivent d'un comportement suspect du joueur. Ils sont, par exemple, invités à dialoguer avec le client.

Cet arsenal est-il suffisant? «Je ne pense pas, explique Yaël Liebkind, coordinatrice du centre de prévention Rien ne va plus, spécialisé dans l'addiction au jeu et subventionné par le Canton. Le système de détection peut être amélioré même s'il fonctionne dans la majorité des cas. Ainsi, la plupart des joueurs interdits ne reviennent pas. Par honte. Mais pour anticiper le risque, des associations, comme la nôtre, proposent de la prévention itinérante sur les sites comme les maisons de jeu. Ce n'est pas un travail facile, car il faut comprendre qu'un joueur compulsif fait passer son impulsion avant la raison. Il n'est plus maître de son choix. C'est comme une drogue qui brouille sa raison.» **F.M.**